

## Rentrée 2016 dans le second degré : toujours des raisons de se mobiliser!

Matthias Perez

PLP,  
Représentant au CTA  
Membre du bureau  
départemental du  
sden 93.

Cette rentrée a été l'occasion d'un large plan de communication ministériel pour se féliciter d'entamer la quatrième année de « refondation de l'école ».

Derrière les effets d'annonce, les réformes successives ont accru le démantèlement du service public d'éducation nationale au profit de l'autonomie libérale des établissements.

### Une rentrée sous le sceau de l'austérité.

La création au niveau nationale de 60 000 emplois se fait toujours attendre. Avec 12 000 emplois, on est loin des engagements. Le ministre gonfle les chiffres en comptabilisant les créations de supports stagiaire à mi-temps et les emplois d'AED.

Pour notre académie la création de 465 postes dans le second degré ne compense pas l'augmentation démographique des élèves. Les classes de lycée connaissent une forte pression. Les nouveaux dispositifs concernant le redoublement (limitation en 2<sup>de</sup> et 1<sup>ère</sup> et droit à redoubler dans son établissement pour les non admis au bac) pèsent particulièrement sur les classes de 1<sup>ère</sup> technologiques et les terminales.

Nous continuons notre campagne contre l'augmentation des seuils à plus de 24 élèves en bac pro et pour le respect des horaires réglementaires. Pour ouvrir des classes et désengorger l'existant, il faut aussi de nouvelles constructions. La région ne répond que par l'ouverture d'un seul lycée, celui de la plaine Saint-Denis. Nos lycées ont droit à des classes surchargées, mais plus d'être classés en éducation prioritaire. Un courrier de Madame la Ministre a clos le suspense d'un classement des lycées. Pour la CGT Educ'Action, les difficultés sociales et scolaires ne s'arrêtent pas au seuil de la scolarité obligatoire. Nous portons l'exigence d'une école émancipatrice pour touTEs jusqu'à 18 ans.

Les collèges ne sont pas en reste, la mise en place de la réforme permet de supprimer en moyenne selon les niveaux de 1h à 2,5h par semaine à nos élèves. L'enseignement spécialisé avec les moyens qui lui sont dédiés (classes à effectifs réduits, heures de concertation) est mis à mal au nom de l'in-

clusion : Les élèves relevant de SE-GPA sont désormais inclus dans les classes de 6<sup>ème</sup> à plus de 24 élèves avec des enseignants qui ne sont pas formés pour ce public particulier.



### Un développement accru de l'autonomie libérale des établissements.

Cette rentrée est celle de la mise à mort du collège unique : 20% des moyens horaires sont laissés à l'autonomie des établissements. Après la réforme des rythmes scolaires, cette territorialisation accroît les inégalités et organise la concurrence entre les établissements. En réalité, cette marge d'autonomie ne permet pas de répondre aux besoins des élèves et les choix sont cruels : préférera-t-on conserver l'enseignement du « latin » ou permettra-t-on de meilleures conditions d'enseignement en dédoublant des classes ? Ces inégalités entre les établissements sont accrues par la réforme de l'éducation prioritaire qui n'octroie aucun moyen supplémentaire aux élèves de REP.

L'autonomie des établissements est aussi mise en avant par le nouveau projet académique de Créteil, qui a reçu un vote négatif de l'ensemble des élus syndicaux sauf l'UNSA en CTA.

Il développe une logique contractuelle entre les établissements et le rectorat à l'aide de contrats d'objectifs et d'indicateurs de performance. Cela permet de faire reposer les difficultés sur les établissements et de mettre en cause les personnels. À chacun de trouver ses solutions sans moyens supplémentaires ! La région va, quant à elle, expérimenter dans 12 lycées des budgets d'autonomie ! ■

